

RESEAU DES MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES

N° de carte

Fiche d'inscription
(1 seule fiche par famille)



NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal et Ville :

Date de naissance :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

☐ Cochez si vous êtes le représentant légal des enfants

NOM	Prénom	Date de naissance	Internet oui/non	E (enfants) A (Adultes)	Inscription Médiathèque numérique Oui / Non

En m'inscrivant je peux / nous pouvons fréquenter les bibliothèques du réseau de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord, et accéder à la médiathèque numérique départementale.

- L'accès aux bibliothèques de la Communauté des Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord est libre et gratuit.

- Tout usager est responsable des documents empruntés sur son compte. La durée du prêt est de 60 jours renouvelable une fois. Le nombre de documents empruntables est illimité, à l'exception des jeux (maximum 2 par carte).

- Trop de documents perdus ou détériorés entraîneront la suspension des droits d'emprunt.

Bibliothèque de rattachement :

.....

Signature:

RESEAU DES MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES

N° de carte

Fiche d'inscription
(1 seule fiche par famille)



NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal et Ville :

Date de naissance :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

☐ Cochez si vous êtes le représentant légal des enfants

NOM	Prénom	Date de naissance	Internet oui/non	E (enfants) A (Adultes)	Inscription Médiathèque numérique Oui / Non

En m'inscrivant je peux / nous pouvons fréquenter les bibliothèques du réseau de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord, et accéder à la médiathèque numérique départementale.

- L'accès aux bibliothèques de la Communauté des Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord est libre et gratuit.

- Tout usager est responsable des documents empruntés sur son compte. La durée du prêt est de 60 jours renouvelable une fois. Le nombre de documents empruntables est illimité, à l'exception des jeux (maximum 2 par carte).

- Trop de documents perdus ou détériorés entraîneront la suspension des droits d'emprunt.

Bibliothèque de rattachement :

.....

Signature: